

COMMUNE DE LADINHAC
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 03 JUILLET 2025

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le Jeudi 03 Juillet 2025 à 20h30 à la salle du Conseil Municipal de LADINHAC, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 25 Juin 2025.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX et Roland MAFFRE.

Absent : Hervé DELPUECH

Représentée : Marie-Ange SOUQUIERES par Sylvie DELTRUC

Secrétaire de séance : Sylvie DELTRUC

I : Adoption du compte- rendu de la séance du 26 Mai 2025 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II : Finances : Ligne de trésorerie - Prêt court terme - Emprunt :

• **Ligne de trésorerie :**

M. le Maire informe le Conseil qu'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000.00 € doit être ouverte auprès du Crédit Agricole afin de répondre aux besoins de gestion de la trésorerie de la commune.

M. le Maire informe le Conseil que les conditions sont les suivantes : un taux Euribor 3 mois avec une marge de 0.6% et une commission d'engagement de 0.2% de 100 000.00 € soit 200.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte l'ouverture de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 100 000 € et aux conditions citées.

- **Prêt court terme :**

M. le Maire informe le Conseil que, dans l'attente du versement de la subvention du FEADER liée à la réhabilitation du commerce multiservices il convient de prévoir un prêt court terme.

M. le Maire présente au Conseil la proposition du Crédit Agricole permettant de constituer une avance sur la subvention du FEADER de 250 000.00 €. Les conditions proposées par le Crédit Agricole sont les suivantes : un taux à 2.27%, une durée de 1 an et des frais de dossier de 375.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à souscrire ce prêt court terme auprès du Crédit Agricole pour un montant de 250 000.00 € et aux conditions citées.

- **Emprunt :**

M. le Maire informe le Conseil qu'en vue des travaux de raccordement en eau du Moulin du Marquis, il convient de prévoir un emprunt d'un montant de 22 000.00€

M. le Maire expose les différentes propositions du Crédit Agricole Centre France (CACF) et de la Banque des Territoires (CDC).

* Propositions CACF :

	Durée année	Taux	Frais	Somme des intérêts
Taux fixe trimestriel échéance constante	20	3,75	33,00	9 370,00 €
Taux fixe trimestriel échéance constante	25	3,86	33,00	12 394,48 €
Taux fixe trimestriel capital constant	20	3,75	33,00	8 353,13 €
Taux fixe trimestriel capital constant	25	3,86	33,00	10 721,15 €
Taux fixe trimestriel capital constant	30	3,94	33,00	13 110,35 €

* Proposition CDC :

- un prêt à taux révisable sur 25 ans sur la base du taux du Livret A + 0.4% si souscrit avant le 1er Septembre 2025 ou + 0.5% si souscrit après cette date.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à souscrire cet emprunt avant le 1er Septembre 2025 auprès de la Banque des Territoires pour un montant de 22 000.00€ et aux conditions citées.

III : Services périscolaires - tarifs des services périscolaires :

M. le Maire rappelle au Conseil les tarifs pratiqués pour l'année 2024 et propose au Conseil que ceux-ci restent inchangés pour l'année 2025.

Les tarifs sont les suivants :

Cantine

	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Enfants scolarisés à Ladinhac	Tarif social	Tarif social

Garderie

Matin de 7h30 à 8h35	1,50 €	1,50 €
Mercredi de 11h45 à 12h30	1,00 €	1,00 €
Soir de 16h15 à 18h30	1,50 €	1,50 €
Pénalité de retard au-delà de 18h30 ou 12h30	5,00 € par 1/4 heure entamé	5,00 € par 1/4 heure entamé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte les tarifs proposés par M. le Maire pour l'année 2025.

IV : Logement - charges de chauffage (provision sur charges) :

M. le Maire présente au Conseil les montants des consommations réelles en chauffage du Multiple et des deux logements T4 pour la période 2024-2025. Il s'avère que les montants provisionnés sur cette période sont supérieurs.

	Multiple		Logement 1 T4-1		Logement 2 T4-2	
Total consommé	985,10		594,13		564,65	
Montant versé	3000,00	250 € mensuel	1200,00	100 € mensuel	1200,00	100 € mensuel
Montant reversé	2014,90		605,87		635,35	

M. le Maire propose donc de réviser, pour la période 2025-2026, les montants mensuels des provisions sur charges de chauffage comme suit :

	Multiple	Logement 1 T4-1	Logement 2 T4-2
Propositions provisions 2025-2026	100.00€ mensuel	100.00€ mensuel	100.00€ mensuel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte les nouveaux montants de provisions sur charges de chauffage proposés pour la période 2025-2026.

V : Cimetière - procédure de reprise de concessions en état d'abandon :

M. le Maire explique au Conseil que le cimetière de la commune compte un certain nombre de sépultures en état d'abandon et qu'il convient donc d'engager une procédure de reprise de certaines concessions.

M. le Maire présente cette procédure au Conseil, il précise qu'elle dure 1an et 4 mois et que 4 conditions cumulatives doivent être remplies pour procéder à une reprise de concession, à savoir :

- la concession doit être visiblement en état d'abandon
- la concession doit avoir plus de 30 ans d'existence
- la dernière inhumation dans cette concession doit avoir eu lieu il y a plus de 10 ans
- l'entretien de la sépulture ne doit pas incomber à la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte qu'une procédure de reprise de concessions funéraires soit engagée.

VI : Personnel communal :

Le contrat de Mme Jennifer FAIDHERBE arrive à son terme le 31 août 2025. M. le Maire propose donc la création d'un poste d'adjoint technique contractuel à raison de 26 heures par semaine, à compter du 1er Septembre 2025 et ce jusqu'au 31 août 2026. Les tâches qui seront confiées à Mme FAIDHERBE seront les suivantes :

- préparation et service à la cantine scolaire
- surveillance de la cantine scolaire
- ménage de la salle de restauration et nettoyage de la vaisselle
- ménage des bâtiments communaux
- animation des TAP
- surveillance des enfants pendant la garderie du soir
- ménage des salles de classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'adjoint technique contractuel dont la durée hebdomadaire est de 26 heures.

QUESTIONS DIVERSES :

✓ **Facture EURL Laroussinie:**

M. le Maire présente au Conseil une facture de l'EURL Laroussinie concernant le remplacement de la robinetterie des douches des vestiaires, d'un montant de 2241.10 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à régler la facture de l'EURL Laroussinie d'un montant de 2241.10 € HT.

✓ **Facture SAUR :**

M le Maire présente au Conseil un devis de la SAUR concernant le remplacement d'un compteur avec tête émettrice, d'un montant de 820.0 0€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis de la SAUR d'un montant de 820.00€ HT.

✓ **AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) pour les travaux de réhabilitation du bâtiment de l'école :**

Lors du dernier conseil municipal en date du 26 Mai 2025, il avait été décidé de confier la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la rénovation énergétique du bâtiment de l'école à l'Atelier Camino. M. le Maire explique au Conseil qu'en raison d'un dépassement de la somme de 90 000€ de prestation d'architecte, il est nécessaire de faire appel à une AMO et qu'il convient donc d'annuler la délibération précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte l'annulation de la précédente délibération en date du 26 Mai 2025 et autorise M. le Maire à faire appel à une AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage).

✓ **Cinéma en plein air :**

Pour rappel dans le cadre de son partenariat avec Klésia, 1000 Cafés a accordé à la commune une enveloppe de 3000 € afin de réaliser des animations.

Une animation Cinéma en plein air aura lieu le 23 Août 2025. Le film « Vingt Dieux » sera projeté par l'association Mondes et Multitudes au terrain de foot de la commune avec

restauration sur place assurée par Miam le Monde et animation musicale Bal Trad' proposée par A bèl talh. La buvette sera organisée par le Club des Onze Moulins.

AGENDA:

- **04 Juillet 2025 à 10h : Copil création du syndicat AEP**
- **21 Juillet 2025 à 14h : Commission de sécurité Salle des Fêtes**

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 22H30.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 31 Juillet 2025.

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Sylvie DELTRUC, secrétaire de séance.